



Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat Santé-Sociaux du Doubs

4 rue L. De Vinci ~ 25000 BESANÇON

tél. : 03.81.25.30.15 ~ fax : 03.81.25.30.01

@-mail : syndicat-25@sante-sociaux.cfdt.fr

Besançon le 20 mars 2009

Communiqué de presse Mobilisation des salariés de la Polyclinique de Franche Comté

L'assemblée générale du personnel qui s'est tenue le 19 mars à 18h a réuni une soixantaine de salariés de la clinique ; les personnels ont voté à l'unanimité la prolongation de la grève qui prend une forme reconductible.

La direction a finalement obtenu de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des ordres de réquisitions pour assurer la sécurité des personnes en cours d'hospitalisation.

La Direction de la MFD doit prendre contact avec la CFDT ce matin, pour organiser une rencontre dans le courant de l'après midi.

La crise qui couvait au sein des salariés de la Polyclinique de Franche Comté (PFC) a éclaté mercredi 18 mars. Un mouvement de contestation basé sur une dégradation des conditions de travail des salariés.

Le même scénario se répète à chaque fois que l'employeur, la Mutualité Française du Doubs (MFD) balaie les avertissements de la CFDT et s'obstine à appliquer des mesures.

En 2008, on avait déjà frisé la grève lorsque la Mutualité avait voulu imposer sa propre Complémentaire Santé (la Mutuelle ADREA) sans négocier.

Puis, quelques semaines plus tard, un nouveau conflit s'était profilé avec l'application d'un nouveau calcul des congés défavorables pour les soignants.

La MFD avait mis en place des accords de modulation du temps de travail en 2002.

En 2008, elle reprend la totalité des parts de la clinique bisontine et profite de cette opportunité pour dénoncer ses propres accords.

Ces 2 mesures prises par l'employeur ont provoqué la colère des personnels.

La MFD intensifie la flexibilité en utilisant les congés des soignants au jour le jour pour adapter le personnel à l'activité médicale. Et, dans le même temps, elle supprime des congés qui correspondaient aux temps d'habillage et de déshabillage.

Pour le personnel, la prime de 200 euros brut /an octroyée en compensation de 4 jours de temps « d'habillage / déshabillage » est inacceptable. Ce temps est reconnu par la loi comme du temps de travail !

La CFDT avait averti la Direction des répercussions de ces accords sur le climat social de la PFC.

L'activité de la PFC perturbée depuis le 18 mars à 18h , a obligé la Direction à orienter des patients au CHU et un service de chirurgie est fermé.

Néanmoins, dans un premier temps, le personnel a organisé spontanément les conditions de sécurité pour les patients malgré les mouvements de grève en l'absence de consignes claires de la part de la Direction de la PFC .

Consulter notre blog www.iesenlutte.org

Contact CFDT : Françoise ROLLET : 06 83 04 59 96 ; Vincent MAUBERT : 06 85 67 34 58 ; Didier MARCHAL : 03 81 25 30 15 ou 06 88 78 99 29